

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 OCTOBRE 2017

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 25
Pouvoirs : 8
Votants : 33

Date de convocation du Bureau Communautaire :
23/10/2017

Le 30 octobre 2017, le Conseil communautaire de Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Bruno HENRY, Gaëlle LICHTLE, Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Nathalie TISSERAND (remplaçant Vincent LAUTIER), Claude TRASSARD.

Absents excusés : Hubert BONNET (Pouvoir à Gaëlle LICHTLE), Noël CHEYNET (Pouvoir à Jacky DUTRUC), Dominique DESFORGES (Pouvoir à Marc PECHOUX), Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN (Pouvoir à Bernard GRISON), Olivier EYRAUD, Béatrice GUERIN (Pouvoir à Claude TRASSARD), Vincent LAUTIER (remplacé par Nathalie TISSERAND), Chantal NOEL (Pouvoir à Richard SIMMINI), Michel RAYMOND (Pouvoir à Isabelle ACHARD), Etienne SERRAT (Pouvoir à Christine CIOLFI), Frédéric VALLOS, Dominique VIAL, Roger CHORIER (Civrieux), André COLLON (Saint Jean de Thurigneux), Marie LABROSSE (Saint Bernard), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Marie-Claude OVISTE (Savigneux), Monique RONGEON (Ars sur Formans).

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Michel DUROUSSIN (Rancé), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve).

Secrétaire de séance : Richard PACCAUD

OBJET : FINANCES – BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2017 - DECISION MODIFICATIVE N°2

Mme Brigitte COULON, 1^{ère} Vice-Présidente chargée des Finances, présente la proposition de décision modificative n°2 du budget assainissement collectif qui s'équilibre :

- en section de fonctionnement (dépenses et recettes) à 68 400,00 €
- en section d'investissement (dépenses et recettes) à 5 000,00 €

Cette décision modificative permet :

- de régulariser les recettes de fonctionnement ; Produits de la PAC augmentés de 150 000 € ; baisse de 81 600 € de l'excédent de fonctionnement transféré par la commune de Villeneuve.
- ces recettes permettent, avec des crédits de dépenses imprévues, d'abonder les crédits des prestations de services (travaux de branchement) de 70 000 €, des frais d'études (Inspections télévisuelles) de 20 000 €, et la compensation d'une dépense supportée par la commune de Villeneuve de 7 000 €.
- de transférer une somme de 5 000 € des intérêts d'emprunts au remboursement du capital des emprunts via le virement à la section d'investissement.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

➤ **D'ADOPTER** la décision modificative n°2 du Budget Assainissement Collectif 2017 suivante :

D/R	n°Chap	n° compte	n°service	FUNCTIONNEMENT	dépenses	recettes	observations
				Libellés	modification de crédits	modification de crédits	
D	022	022	01	Dépenses imprévues	-28 600,00		
D	023	023	01	Virement à la section d'investissement	5 000,00		
D	011	604	811	Prestation de services	70 000,00		Travaux de branchements
D	011	617	811	Etudes	20 000,00		ITV
D	66	66111	01	Intérêts réglés à l'échéance	-5 000,00		Transfert de 5 000 € pour remb du capital des emprunts via le prélèvement
D	67	678	81119	autres charges exceptionnelles	7 000,00		Remboursement à la commune de Villeneuve d'une régularisation d'écriture
R	70	704	811	Produit des frais de branchement		150 000,00	Produit de la PAC
R	77	7788	01	Autres produits exceptionnels		-81 600,00	Transfert de la compétence assainissement - Régularisation de l'excédent de fonctionnement de Villeneuve
				TOTAL	68 400,00	68 400,00	

D/R	Opér.	n° Chap	n° compte	n°service	INVESTISSEMENT	dépenses	recettes	observations
					Libellés	modification de crédits	modification de crédits	
R	HO	021	021	01	Virement de la section de fonctionnement		5 000,00	transfert de 5 000 € pour remb du capital des emprunts via le prélèvement
D	HO	16	1641	01	Capital des emprunts	5 000,00		
					TOTAL	5 000,00	5 000,00	

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **- 3 NOV. 2017** A Trévoux, le 30/10/2017
 N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20171030-2017C106-FI
 Affichage le : **- 3 NOV. 2017**

Le Président,
Bernard GRISON


